

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION D'UN AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX, DES FRAIS AFFÉRENTS ET DES SERVICES
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et de ses infrastructures connexes pour la tenue d'activités de glace, de spectacles et d'activités de grande envergure et d'événements majeurs. Le projet comprend :

1° des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil et d'architecture du paysage. Il peut s'agir de travaux de construction, de démolition, d'excavation, d'aménagement intérieur, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de transports, de construction ou de modification des infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes, d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage et de signaux lumineux, de transport d'énergie, de bassins de rétention, de sécurisation et d'aménagement du site et peut comprendre l'acquisition de terrains, de bâtiments et de servitudes;

2° la démolition de l'Hippodrome et la modification du Ludoplex ainsi que divers travaux connexes aux bâtiments, réseaux et équipements existant localisés sur le site ou desservant le site;

3° l'acquisition et l'installation de mobilier et d'équipement spécialisé en audiovisuel, scénographie, multimédia ou en tout autre domaine requis pour sa réalisation;

4° tous les autres travaux divers et imprévus requis pour la réalisation complète du projet.

2. Le projet comprend également l'acquittement des divers coûts et frais afférents suivants :

1° honoraires et dépenses d'Infrastructure-Québec et de ses consultants pour le projet;

2° honoraires et dépenses du gestionnaire de projet et des professionnels-maîtres requis pour soutenir la démarche d'Infrastructure-Québec et de ses consultants;

3° location, acquisition ou construction d'espaces, d'ouvrages, d'équipements et d'installations temporaires;

4° l'application au projet de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

5° tous les coûts et frais afférents divers et imprévus requis pour la réalisation complète du projet.

3. Le projet peut nécessiter l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en architecture du paysage, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en scénographie, en audiovisuel, en numérique, en multimédia, en acoustique ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise pour sa réalisation.

Les services peuvent être exigés pour la confection des relevés, l'inventaire et le diagnostic d'état des infrastructures, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers de demandes de remboursement, les procédures judiciaires, les vérifications financières, les négociations avec les partenaires du projet ou tout autre démarche requise auprès des autorités compétentes, et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les étapes préparatoires, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service du projet.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux, des frais et autres dépenses et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 341 653 000 \$.

TOTAL : 341 653 000 \$

Annexe préparée le 31 mai 2012 par :

Mario Gagnon, coordonnateur - architecte
Service de la gestion des immeubles